Admission à l'IFMK du CHU de Poitiers par

L1/L2 Staps

CHU Poitiers
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

Accès à l'IFMK du CHU de POITIERS

Combien?

- **Le nombre de places d'accès à l'IFMK est défini par arrêté ministériel.**
  - 60 places pour l'IFMK du CHU de Poitiers

- **La distribution est organisée comme suit :**
  - 90 % de places pour la L.AS
    - Soit 54 places
  - 10% de places pour la licence STAPS
    - Soit 6 places réparties comme suit : 5 places en L1 et 1 place en L2

CHU Poitiers CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE — RÉGION Nouvelle-Aquitaine

Admissibilité à l'IFMK

Qui ?

- **Etudiants inscrits en L1 et L2**
  - Ayant formulé une demande par écrit d'intégration à l'IFMK auprès de la scolarité de la faculté des sciences et du sport
  - Exceptionnellement : Redoublants pour des raisons de santé avec avis médical exclusivement et ayant dû interrompre son cursus en L1 ayant validé certaines UE

- **Etudiants non concernés**
  - L1 Redoublants
  - L2, L3, M1, M2..

CHU Poitiers CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE — RÉGION Nouvelle-Aquitaine

Admission à l'IFMK

- **A partir des résultats obtenus en session 1 des semestres 1 et 2 :**
- Classement des étudiants prenant en compte pour :
  - **30% de la note finale** :
    - la moyenne des matières scientifiques :
      - Anatomie et/ou physiologie,
      - Biomécanique,
      - Psychologie de la motricité humaine
  - **70% de la note finale** :
    - la moyenne des enseignements de la L1 des semestres 1 et 2
- **En cas d'égalité :**
  - Classement en tenant compte des
    - Notes d'anatomie, physiologie et biomécanique
    - Puis si besoin : âge (le plus âgé sera retenu)

CHU Poitiers CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE — RÉGION Nouvelle-Aquitaine

Admission à l'IFMK

- A l'issue de la publication des résultats, l'amphi garnison détermine l'affectation des étudiants admis entre les deux IFMK (Poitiers et d'Angoulême)

- La publication des résultats par site d'affectation entre les deux IFMK se fait par voie d'affichage à l'université et à l'IFMK
  - Les étudiants admis ont **10 jours** pour s'inscrire et s'acquitter de leurs droits d'inscription à l'IFMK
  - Si dans les 10 jours suivant l'affichage, le candidat ne s'est pas inscrit à l'IFMK, alors il **renonce à son admission et sa place** est proposée en rang utile au candidat suivant

CHU Poitiers
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
RÉGION Nouvelle-Aquitaine